



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des Nations Unies  
pour la population**

Distr. générale  
22 avril 2005  
Français  
Original: anglais

---

**Session annuelle de 2005**

13-24 juin 2005, New York

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**Rapport sur le développement humain**

**Mise à jour sur les consultations concernant  
le Rapport sur le développement humain**

1. En janvier 2003, pendant sa cinquante-septième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 264 (A/RES/57/264), dans laquelle elle a invité le Conseil d'administration du PNUD/FNUAP à inscrire à son programme de travail annuel, à partir de 2003, un point distinct relatif au Rapport sur le développement humain. L'objectif de la résolution était d'améliorer le processus de consultation avec les États Membres concernant le Rapport sur le développement humain en vue d'en améliorer la qualité et l'exactitude sans compromettre l'indépendance de sa rédaction.

2. Conformément à cette résolution, les mesures prises pour améliorer la qualité des consultations avec les États Membres et avec la communauté des spécialistes du développement humain dans son ensemble sont résumées ci-après. Ce résumé donne des détails sur une consultation thématique qui a eu lieu afin de choisir le thème du Rapport sur le développement humain de 2005, les consultations officielles menées par le Conseil d'administration pendant tout le processus d'élaboration du Rapport sur le développement humain de 2005 et certains efforts spécifiques pour recueillir des statistiques visant à accroître la transparence et l'accessibilité des travaux du Bureau du Rapport sur le développement humain.

3. L'année dernière, le Bureau a tenu des consultations spéciales par réseau afin de choisir le thème du Rapport sur le développement humain de 2005. Les échanges de vues, lancés par le Directeur du Bureau, ont eu lieu pendant une période d'un mois sur le réseau des représentants résidents du PNUD et le réseau du Rapport sur le développement humain. Ce dernier réseau est gratuit et ouvert à tous les spécialistes du développement humain qui souhaitent y participer. Il comprend actuellement un grand nombre de ces spécialistes dans le monde entier. Il y a eu des échanges de vues dynamiques et des contributions très intéressantes. Le Bureau s'est inspiré des idées de cette communauté de spécialistes pour identifier les principales questions pertinentes pour le thème du Rapport sur le développement humain de cette année : « Remodeler la coopération internationale : aide, commerce et sécurité dans un monde d'inégalités ».



4. Dans le cadre du processus d'élaboration du Rapport sur le développement humain de 2005, le Bureau a organisé cinq consultations officielles avec le Conseil d'administration du PNUD/FNUAP. La première consultation officielle, qui a eu lieu le 27 octobre 2004, a été centrée sur la présentation et l'examen de la note de concept pour le Rapport de 2005. La deuxième consultation informelle, qui a eu lieu le 9 décembre 2004, avait pour objet de présenter et d'examiner l'ébauche du Rapport. La troisième consultation officielle, qui s'est tenue le 14 février 2005, a été centrée sur les difficultés rencontrées et les stratégies visant à améliorer les travaux statistiques pour l'élaboration du Rapport sur le développement humain. La quatrième consultation officielle, qui doit se tenir le 21 avril 2005, portera sur la structure finale détaillée des chapitres, qui a été révisée à l'issue de consultations au sein du Bureau et avec le Groupe consultatif d'experts sur le Rapport sur le développement humain. Une dernière consultation officielle aura lieu après l'achèvement de la rédaction du document, afin d'examiner le message transmis par le Rapport.

5. Des membres du Conseil d'administration et des observateurs intéressés ont activement participé à chacune de ces consultations officielles. Plusieurs représentants ont estimé que le processus de consultation était très utile, tout en exprimant leur plein appui au caractère indépendant de la rédaction du Rapport. Le Bureau a également bénéficié des observations constructives faites par les représentants. Leurs observations et suggestions ont été prises en compte lors de l'élaboration du Rapport sur le développement humain de 2005.

6. La publication du Rapport sur le développement humain contribue d'une manière importante à susciter une demande pour des données de meilleure qualité afin d'influencer les débats sur les politiques. Étant donné l'importance des travaux statistiques du Bureau du Rapport sur le développement humain et la difficulté d'assurer que les données statistiques rigoureuses qui figurent dans le Rapport répondent aux normes professionnelles les plus élevées, une consultation officielle thématique a été consacrée chaque année à l'examen des questions statistiques. En 2003, l'équipe des statistiques du Bureau a mis au point une stratégie pour traiter des lacunes et des incohérences des données et des problèmes de qualité des données. La stratégie a été présentée au cours du processus de consultations officielles avec le Conseil d'administration au début de 2004. Le document de stratégie élaboré par l'équipe a été bien accueilli et il a été appuyé par le Conseil d'administration, l'Équipe exécutive et le Groupe consultatif statistique du Bureau.

7. Dans le cadre du processus d'application du document de stratégie, le Bureau a entamé des contacts plus directs avec les bureaux nationaux de statistique et d'autres organismes gouvernementaux. Des membres du personnel du Bureau ont effectué des missions à la demande de certains gouvernements, et ils se sont efforcés de répondre directement aux préoccupations des gouvernements concernant les données. Ils ont également dispensé une formation aux bureaux de pays du PNUD et à des experts nationaux. L'année dernière, un nouveau site Web sur les statistiques a été créé afin de rendre les informations plus accessibles et plus transparentes et des matériaux améliorés de lancement ont été mis au point, y compris des éclaircissements sur les modifications de l'indicateur du développement humain et des fiches d'information sur les pays. Afin de réduire les incohérences entre les données nationales et internationales, le Bureau a collaboré étroitement avec les organismes internationaux chargés des données participant aux réunions

internationales et régionales sur les statistiques, tels que la Commission de statistique de l'ONU et le Comité de coordination des activités statistiques.

8. Le Bureau du Rapport sur le développement humain est déterminé à établir le Rapport de manière neutre et transparente et en consultation étroite avec les États Membres, et en tenant dûment compte de sa nature impartiale et de l'utilisation appropriée des ressources.

---